



SFE – v.FR-6

fiche d'adhésion – membre

Articles. 5.1.3-1, 5.1.6,
5.1.9 et 5.1.13 du Statut SFE

Date

PERSONNE SOUHAITANT DEVENIR MEMBRE

Les champs suivis d'un astérisque * doivent être obligatoirement remplis.

Nom et Prénom* :

Civilité : **M. / Mme / Mlle**

Matricule* :

Statut* :

Email* :

Institution* :

DG/Agence/Autre* :

ÉLÉMENTS FACULTATIFS VOUS CONCERNANT

Nationalité :

Grade / Échelon :

Date de naissance :

Fin de contrat / stage / mission :

Email privée :

Langue de contact : **Français / Anglais**

VOTRE ADHÉSION (plusieurs choix possibles) *

 FORMATION (Préciser un sous-motif) Webinaire (Préciser la/les sessions voulues : Parrainage (Préciser le nom, prénom et l'adresse email de la personne que vous souhaitez parrainer : Achat de livres à prix réduits Remboursement partiel différé d'un pack de formation 1 fois / an **AIDE & PROTECTION JURIDIQUE** (Préciser un sous-motif) Promotion / Reclassement Aide pour un recours article 90 Assistance juridique / avocat Questions en droit du travail Accompagnement auprès de l'administration / du service médical **VOUS SYNDIQUER** **ENGAGEMENT SYNDICAL / ÉLECTIONS du Personnel**

COTISATION ANNUELLE ET DURÉE D'ADHÉSION (1 an minimum)

Cotisation* :

Durée d'adhésion* :

La cotisation se calcule par rapport à votre salaire de base (« TBA ») ou de l'indemnité brute que vous percevez, sans tenir compte des avantages perçus de l'Institution Européenne qui vous emploie ou des taxes.

24 € (Salaire jusqu'à 1800€)**96€** (Entre 2481€ et 3470€)**24 €** (Pensionné)**144€** (Entre 3471€ et 4470€)**48 €** (Entre 1801€ et 2480€)**192€** (Plus de 4471€)

KBC 734- 0115394 - 70
IBAN BE 60 7340 1153 9470
SWIFT/BIC KREDBEBB

Communication : Adhésion + votre nom

Signature :

En soumettant ce document, vous acceptez que les informations saisies soient traitées par le syndicat SFE. Ces données ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale ou transférées vers une autre entité. Vous pouvez consulter ces données, les modifier et les supprimer par demande écrite à l'adresse email osp-sfe@ec.europa.eu (RGPD). Vous avez lu et accepté **le Statut du syndicat SFE**.

Quelques conseils pour remplir votre fiche d'adhésion – membre

Les champs marqués d'une étoile * sont obligatoires.

Les champs obligatoires sont : Nom et Prénom, Matricule, Statut, Email, Institution, DG/Agence/Autre, Motif d'adhésion, Cotisation annuelle, Durée d'adhésion et Signature (case à cocher).

Votre matricule est votre numéro de personnel. Il est disponible sur votre badge d'accès ou dans votre dossier personnel (SYSPER).

Méthode de contact

Nous incitons les futures membres à nous communiquer une adresse email professionnelle valide destinée à recevoir des communications syndicales et promotionnelles (tracts syndicaux, formations, permanences juridiques, assurance, événements, etc.). En cas de suspension de votre adresse email professionnelle (exemple : *prénom.nom@ec.europa.eu*), ou si votre contrat se termine prochainement, veuillez nous indiquer votre adresse email privée dans la partie « **Éléments Facultatifs vous concernant** ».

Qui peut adhérer au SFE ?

Seules les personnes actives ou pensionnées des Institutions Européennes peuvent adhérer au syndicat SFE (art. 5.1.3, paragraphe 1, premier point des statuts du SFE), quel que soit leur statut (Agent Contractuel, Administrateur, Assistant, Temporaire, Intérimaire-EXT, Stagiaire Livre Bleu, Expert National Détaché). Le membre adhère sans réserve aux statuts du SFE et s'acquitte d'une cotisation à date fixe dont le taux est décidé par le Comité Exécutif.

Raisons d'adhésion

- **Si vous adhérez pour vous former** : les places disponibles à nos webinaires sont limitées, car le syndicat SFE est soumis à des dates limites d'inscription par le prestataire de formations par souci d'organisation. Nous invitons les futurs membres à finaliser leur adhésion avant les dates indiquées sur [notre page dédiée aux formations](#) (de même pour l'offre de remboursement partielle différée pour l'achat d'un pack en ligne). Les stocks de livres vendus par SFE sont limités. Vous pouvez suivre notre stock en direct [sur notre site](#).
- **Si vous adhérez pour un motif juridique** : le syndicat SFE examine chaque demande (pour un sujet d'ordre professionnel uniquement) qui lui est soumise et peut faire appel, dans certaines situations, à un avocat. Le Comité Exécutif peut allouer un montant des frais d'avocat pour une affaire juridique, avec un possible reste à charge pour vous.
En cas d'introduction d'un article 90 du statut du personnel européen ou d'une procédure IDOC, le SFE accompagne et conseille ses membres, dans le respect des règles et des procédures en vigueur.
⇒ Le SFE ne peut en aucun cas vous garantir que votre plainte / recours / affaire juridique aboutira en votre faveur.
⇒ Tous les échanges écrits et oraux concernant une affaire juridique sont confidentiels.
- **Si vous adhérez pour vous présenter sur une liste électorale SFE** : vous ne pouvez pas être affilié ou candidat auprès d'une autre organisation représentative de travailleurs interne aux Institutions Européennes. Une exclusion d'office pourra être prononcée par le Comité Exécutif (art. 5.1.7 des statuts du SFE).

Cotisations / durée d'adhésion

La cotisation est annuelle, et le temps minimal d'adhésion est d'une année à partir de la date de réception de votre paiement sur le compte bancaire du syndicat.

La cotisation ne peut pas être proratisée selon votre durée de présence au sein des Institutions Européennes. Si votre contrat s'arrête avant la date anniversaire de votre cotisation, vous continuerez à bénéficier de certains de nos services durant ce laps de temps.

Les membres ne peuvent en aucun cas réclamer le montant des cotisations qu'ils ont versées ou des apports qu'ils ont effectués (art. 5.1.8 des statuts du SFE). En cas de résiliation d'adhésion, il conviendra de nous prévenir par email (osp-sfe@ec.europa.eu) et annuler les futurs virements tacites encodés en notre faveur auprès de votre banque.